

# **PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE DANS L'ACTE III DE LA DECENTRALISATION**

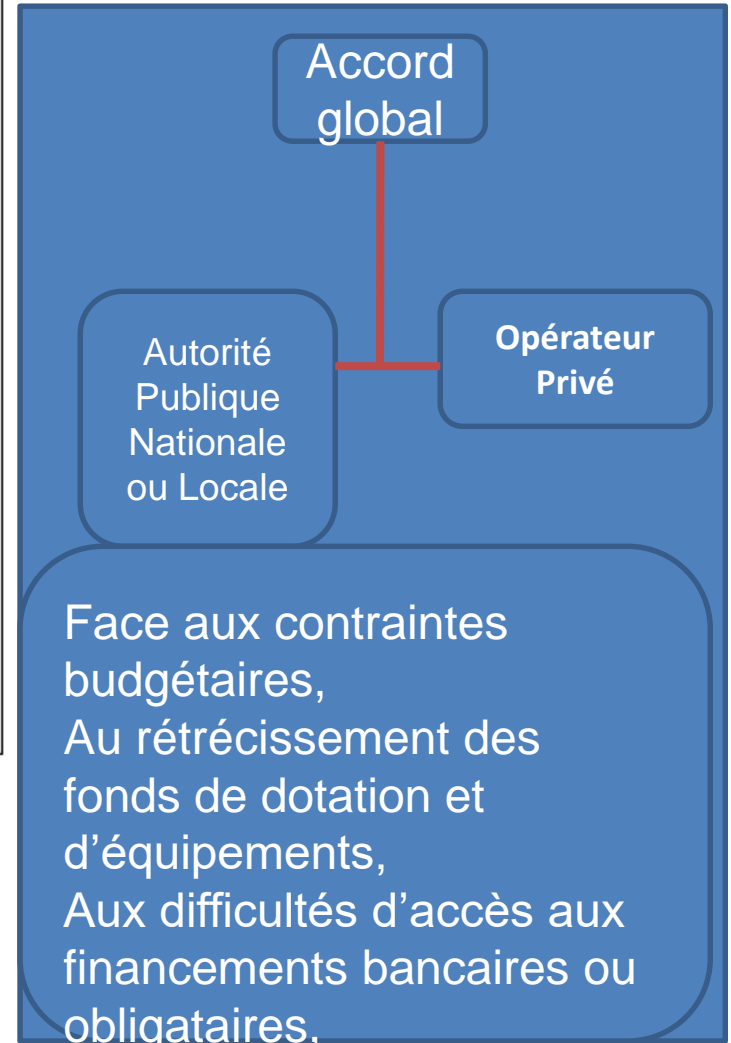
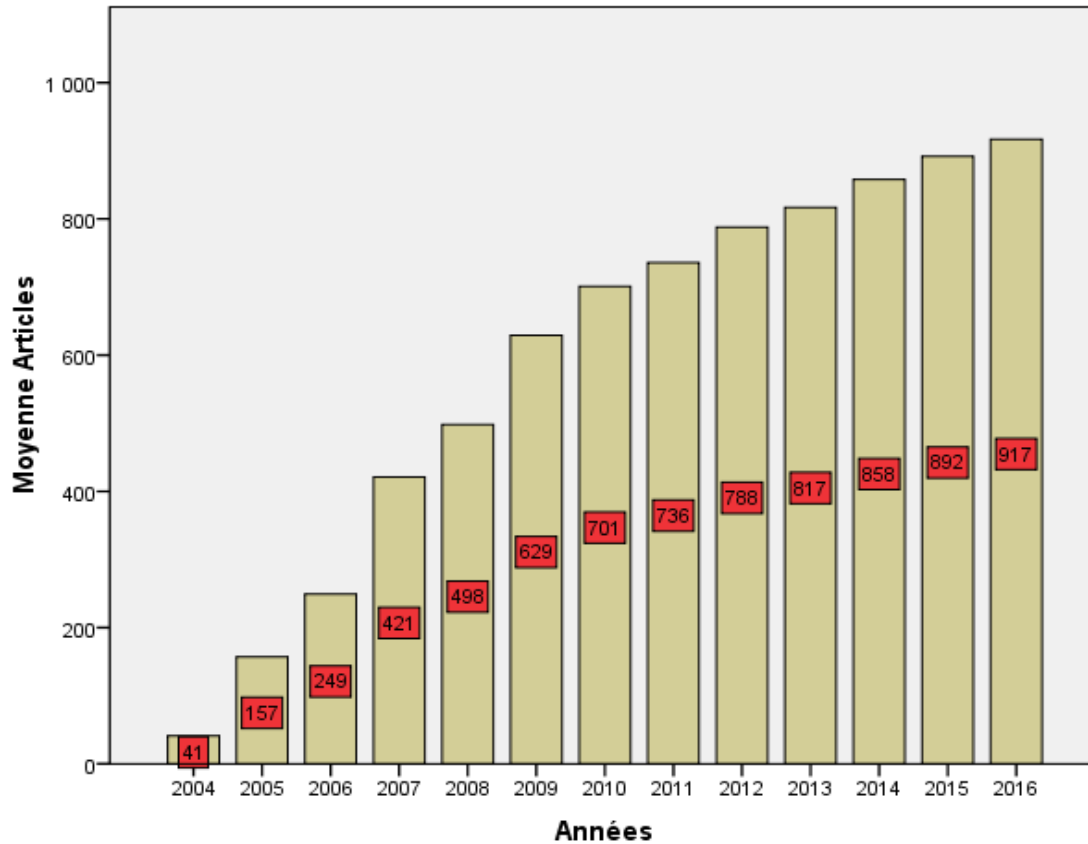
*Entre opportunités d'investissement,  
adaptation et soutenabilité*

**M. GUEYE Thierno Ndao /Pr. NIANG Abdou-Aziz**

**Présenté par:  
M. GUEYE Thierno Ndao**

# Introduction

Articles traitant des PPP publiés dans Financial Times



# 1. LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ AU SÉNÉGAL

En Afrique, plus de 2587 participations privées à l'infrastructure sont répertoriés par la Banque Mondiale de 1992 en 2016.

Les PPP sont considérés comme des contrats de long terme dont les montants des investissements, les risques en jeux sont importants et les acteurs concernés nombreux.

## 1.1. Approche historique

- 1992, Private Finance Initiative (PFI) en Grande-Bretagne
- 2004, le Contrat de partenariat en France.
- 1992, les premiers PPP ont été formalisés et réalisés en Afrique du Sud et en Egypte dans le secteur de l'eau, au Nigéria;
- 1994, en Cote d'Ivoire dans le secteur électricité, au Mali dans l'électricité et l'eau;
- 1996, au Sénégal en 1996 dans le secteur de l'eau.

## 1.2. Définition et Diversité des PPP

### ▪ Définition

- le mot « *partenariat* »
- une pluralité de définition du **PPP**

### ▪ Types

- **PPP concessif**: *l'autorité délègue au partenaire privé le risque de demande et celui-ci est rémunéré par l'utilisateur directement.*
- **PPP à paiement public** : *contrat globaux, le partenaire privé est rémunéré par l'autorité publique en fonction de sa capacité de rencontrer des indicateurs de performance*

## 1.3. Pourquoi parler autant des PPP

En ce qui concerne les **infrastructures**:

- l'autorité publique a le choix de les financer sous forme de concession ou sous forme PFI
- elle ne peut les financer que sous forme PFI.

**Premier avantage:**

- Autorité publique : contraintes financières, capacités d'endettement très limitées;
- Opérateur privé : capacité d'innovation, plusieurs clients dans des zones géographiques plus larges, capacité de réaliser des économies d'échelle qui les rendent plus efficace que la solution publique.

**Deuxième avantage:**

- l'autorité publique : doit se concentrer dans le contrôle de qualité des services rendus au citoyen
- l'opérateur : sa rémunération est conditionnée au fait que l'infrastructure soit livrée à temps.

## 1.4. Différentes phases d'un PPP

Phase 1: Identification du projet

Phase 2: Préparation approfondie

Phase 3: Passation de marché

Phase 4: Mise en œuvre du projet

## 1.5. Les idées fortes des PPP

**1<sup>ère</sup> idée:** l'autorité publique ne doit pas lancer un PPP pour de mauvaises raisons ( vouloir relâcher sa contrainte financière en étalant le paiement de l'opérateur dans le temps)

**2<sup>ème</sup> idée:** avant de mettre en place un PPP, faire un bilan économique, une évaluation préalable

**Avantage:** *contrat globaux*

**Inconvénients:** *il faut mettre en place le PPP, organiser la concurrence, les appels d'offres, le dialogue compétitif, difficulté de réduire les asymétries informationnelles, c'est des coûts à supporter pour profiter de l'opportunité des PPP.*

**3<sup>ème</sup> idée:** la collectivité doit insister dans la relation ex post, investir dans le suivi, le contrôle, le partenariat.



## 1.6. Types et Répartition des risques

### Les risques

- *risques externes*: provenant des environnements, socioéconomiques, politiques et technologiques
- *risques internes*: liés à la nature des projets, aux partenaires et à leur relation.

### Répartition des risques

- *le partenaire privé*: les risques liés à la conception, à la construction, exploitation et risques de coordination;
- *la puissance publique* : les risques politiques, légaux, de corruption, sociaux etc.;
- *un compromis entre partenaires*: pour les risques liés à la demande, au taux d'intérêt, de change etc.

## 2. LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DANS LES COLLECTIVITÉS LOCALES SÉNÉGALAISES

599 collectivités locales:42 départements, 5 villes et 552 communes.

### *Les recettes des collectivités locales*

- Les taux d'exécution moyen des budgets : 67% pour les pour les grandes collectivités et 54% pour les autres.
- Le poids moyen des ressources réelles 1,2% du PIB national. Les pays magrébins 11% PIB, France 12% du PIB,

### *Les dépenses des collectivités locales*

Les dépenses réelles de fonctionnement 77% contre 23% pour les dépenses d'investissement.

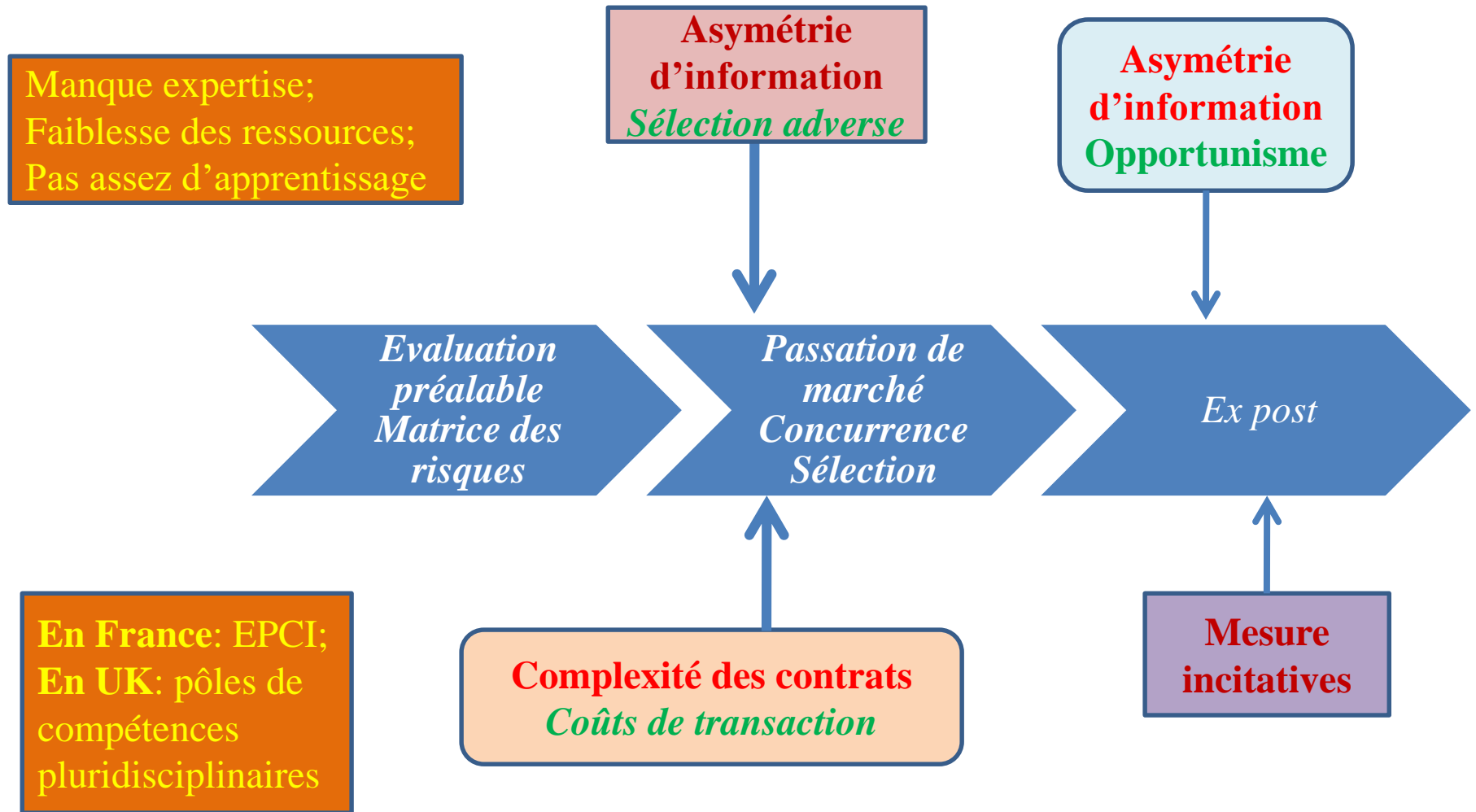
## 2.1. Partenariat public-privé et soutenabilité budgétaire des finances publiques

La notion de soutenabilité budgétaire se définit:

- montages concessifs : la soutenabilité budgétaire est la capacité du projet à générer des recettes suffisantes pour couvrir ses coûts.
- montage à paiement public: la soutenabilité budgétaire est la capacité du contractant public à faire face tout au long du contrat aux loyers qui en découlent.

**Les contrats de partenariat sont financés à partir des budgets de fonctionnement et non par les budgets d'investissement.**

## 2.2. L'adaptabilité des PPP dans nos collectivités locales



## 2.3. Coûts d'opportunité

- Les contrats de partenariat sont financés à partir des budgets de fonctionnement et non par les budgets d'investissement.
- Durée longue: le coût d'opportunité à supporter par le contribuable et la collectivité risque d'être plus important en CP qu'en MP ou en DSP.

# Conclusion

- Un PPP n'est pas une privatisation
- Une discipline budgétaire
- L'autorité publique : fonction de contrôle de qualité et de régulation des services publics
- L'autorité publique : doit développer de nouvelles compétences